



PLAN D'ACTION ET D'INFORMATION NÉGOCIATION 2020

En ce début de négociation, il est essentiel de se projeter dans le temps et de prévoir, dès maintenant, les différentes périodes que nous aurons à traverser et les moyens d'action et de communication qui pourraient devoir être mis de l'avant.

Le plan qui vous est présenté devra, bien entendu, s'adapter à l'évolution de la conjoncture et des pourparlers aux différentes tables de négociation. Par exemple, l'adoption du projet de loi 33 modifiant les dispositions sur les services essentiels attendue prochainement constitue une victoire pour le mouvement syndical, car cela nous permettra de déployer un rapport de force plus important, si le recours à la grève s'avère nécessaire. Ces modifications nous offrent de nombreuses nouvelles possibilités à explorer tout en exigeant, durant certaines périodes, des énergies importantes de la part des syndicats qui seront également appelés à prendre position quant aux travaux qu'implique PL33.

**À noter qu'un plan de travail sur cet enjeu est en préparation par les fédérations du secteur de la santé et des services sociaux.*

Le plan est construit de façon à ce qu'une phase en amène une autre, afin d'assurer une gradation efficace de la mobilisation. En offrant beaucoup d'espace aux syndicats et aux membres, et ce, dans chacune des grandes phases, le plan favorise l'engagement de toutes et tous dans une grande mobilisation qui leur ressemble et qui les rassemble. Il s'inscrit dans la volonté des quatre fédérations de mettre tout en œuvre pour que les travailleuses et les travailleurs soient au cœur des prises de décisions, tant pour la négociation comme telle que pour les actions à déployer dans le cadre de celle-ci.

Nous proposons un plan d'action et d'information en trois phases :

1. Argumentaire, vulgarisation, sensibilisation aux enjeux de négociation et mise en place de la structure de mobilisation (septembre à décembre 2019)

L'information et l'organisation sont les clés de cette première phase qui vise à amener les membres à s'approprier les revendications et les syndicats à développer rapidement de bons réflexes de mobilisation.

2. Actions de visibilité et stratégies de mobilisation (janvier à août 2020)

Se mettre en action, c'est l'essentiel de cette seconde phase. Pour bien des membres, les actions de visibilité sont un premier pas vers une plus grande implication militante, c'est pourquoi elles ont une grande importance. Nous proposons d'accorder un espace adéquat à ce type d'action, tout en préparant les actions plus musclées à venir.

3. Perturbations/gradation des moyens de pressions, incluant la grève, le cas échéant (dès septembre 2020)

Le succès de toute mobilisation réside d'abord et avant tout dans la participation des membres, il nous faut tout mettre en œuvre pour que le plus grand nombre de personnes possible prennent part aux actions déployées sur le terrain. Dans cette phase, nous proposons d'accroître la force de nos actions graduellement, en augmentant nos moyens de pression jusqu'à l'exercice de la grève, si celle-ci s'avère nécessaire.

Nous croyons que ces trois grandes phases et le calendrier dans lequel elles se placent devraient permettre aux membres d'avancer ensemble, au même rythme, et d'exercer un rapport de force qui nous mènera à l'atteinte de nos objectifs de négociation pour lesquels nous nous apprêtons à nous mettre en action.

PHASE I – S’UNIR.

ARGUMENTAIRE, VULGARISATION ET SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE NÉGOCIATION ET MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DE MOBILISATION

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Travail d’information, principalement auprès de nos membres, mais aussi auprès de la population, sur les services publics, la négociation et les éléments de conjoncture à prendre en considération

- Développement de la structure de communication (application Web, stratégie médias sociaux, courriels, etc.)
- Développement de contenu d’argumentaire, de vulgarisation et de sensibilisation
 - Production d’outils sur divers éléments – processus de négociation, finances publiques, démythification du secteur public (précarité, salaires, etc.)
 - + Fiches, tracts, affiches
 - + Matériel pour les médias sociaux
 - + Préparation d’un guide (briefing technique) à l’attention des journalistes
- Évaluation des possibilités d’action en lien avec les constats et recommandations des divers comités interrondes
- Action à Québec le 30 octobre, en marge du dépôt des demandes
- Actions à organiser régionalement afin que résonne le message en lien avec nos demandes dans les semaines qui suivent le 30 octobre
 - + Distribution de tracts à l’interne dans les syndicats + courriels aux député-es à partir de l’application Web + lettres ouvertes aux médias + événements de presse régionaux
- Production et distribution d’un premier objet de visibilité pour les membres avec le thème CSN de la négo

Mise en place de la structure de mobilisation au niveau local et sur le plan régional

Le leadership de la CSN dans la négociation du secteur public réside en grande partie dans sa présence forte et organisée dans toutes les régions du Québec. Nous souhaitons profiter au maximum des avantages que nous procure cette structure unique.

- **Formation RELAIS-RESO** : Formation des responsables syndicaux aux opérations (RESO) dans chacun des syndicats, dans un premier temps, afin de les outiller le plus efficacement sur leur rôle de coordination local de l’action et de l’information (mi-septembre à mi-octobre). Formation des équipes des responsables locaux à l’action et à l’information (RELAIS) par la suite (mi-octobre à début décembre).
- **CRM** : Tenue d’un premier comité régional de mobilisation (CRM) afin de mettre en place, dès le début des négociations, une structure régionale efficace. Par la suite, dès janvier, des CRM seront organisés de façon plus régulière et des capsules de formation seront offertes dans le cadre de ces rencontres des comités régionaux de mobilisation.
- **Comité de pilotage** : Mise en place des comités de pilotage régionaux (une personne par fédération, par région) veillant notamment à mettre en commun les différents plans de mobilisation (table centrale et tables sectorielles) et à planifier les CRM en vue de mieux régionaliser le plan de mobilisation du CCSPP en appui à la négociation du secteur public.

Préparation des consultations sur les moyens de pression

Travaux sur l’élaboration d’un plan de contingence pour répondre à toute éventualité, notamment un décret. Travaux à mener par les fédérations réunies en CCSPP en vue des consultations du printemps 2020 auprès des syndicats et des membres.

En fonction de la date de sanction du PL 33 et du plan de travail sur les services essentiels

Réflexion, consultation et prise d’orientation dans le secteur de la santé et des services sociaux sur les services essentiels à maintenir en cas de grève.

PHASE 2 – S’UNIR. AGIR.

ACTIONS DE VISIBILITÉ ET STRATÉGIES DE MOBILISATION

JANVIER À AOÛT 2020

- Appropriation des demandes syndicales et actions de visibilité pour mettre de l’avant nos revendications, tant au niveau sectoriel qu’intersectoriel.

- **Janvier à mars 2020**

Développement des dynamiques locales, régionales et par réseau

Bien que les revendications sectorielles ne relèvent pas directement du CCSPP, nous ne pouvons pas ignorer que ces demandes occuperont beaucoup d’espace, particulièrement au courant des mois de janvier, février et mars : Info-Négo sectoriels, outils de vulgarisation et de visibilité, etc. Nous croyons qu’il est pertinent de développer des stratégies de communication et de mobilisation qui valoriseront les salarié-es des services publics, tout en sensibilisant la population sur l’état et les revendications des différents réseaux. Il est donc nécessaire d’offrir toute la latitude à nos syndicats de pouvoir tenir des actions qui correspondent à leur dynamique locale et régionale.

- + Travail d’information et actions de visibilité sur les enjeux sectoriels
- + Début des rencontres des comités régionaux de mobilisation (CRM) sur une base régulière (janvier-février 2020)

Exploration des possibilités d’actions du secteur public en lien avec le 1^{er} mai

Le 1^{er} mai étant un moment charnière pour les travailleuses et les travailleurs, il est important de regarder, dès le début de l’année 2020, comment pourrait s’inscrire la lutte du personnel des services publics dans le cadre de cet événement.

- **Mars à août 2020**

Actions de visibilité dans les établissements et dans l’espace public et consultation sur les moyens de pression

- + **Mars-avril 2020** : Consultation sur les moyens d’action à venir
 - Moyens légers et actions plus dérangeantes
 - Grève
 - Plan de contingence pour répondre à toute éventualité, notamment un décret

Participation des élu-es des fédérations, de la CSN et des conseils centraux à la consultation sur les moyens d’action (visite des lieux de travail, assemblées publiques, etc.)

- + **Début avril 2020** :

- Événement dans le cadre de la fin de la convention collective et de la fin de la consultation sur les moyens de pression via des rassemblements régionaux. Possibilité de conférenciers, utilisation de moyens technologiques pour assurer une participation maximale de toutes les régions.
- Adoption d’un mandat de moyens de pression, excluant la grève, en instances fédératives

- + **Avril-août 2020** : Poursuite et intensification de la visibilité dans les établissements

- + Moyens de pression légers
- + Production et distribution d’un deuxième objet de visibilité

PHASE 3 – S'UNIR. AGIR. GAGNER.

PERTURBATIONS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

DÈS SEPTEMBRE 2020

- Intensification des moyens de pression en fonction de la conjoncture et des pourparlers aux différentes tables de négociation
 - **Légers**
Exemples de moyens de pression légers : manifestation sur les lieux de travail pendant les pauses, piquetage symbolique, déploiement de bannière, affichage massif, interpellation des directions d'établissement et de la structure de direction, etc.
 - **Actions plus dérangeantes**
À déterminer en fonction des travaux du comité sur l'exercice du rapport de force et de la grève, des travaux en CCSPP et des résultats des consultations menées auprès des syndicats et des membres sur les actions plus dérangeantes à développer dans chacun des milieux de travail ou régionalement.
- **Moyens de visibilité à grande échelle**
 - Manifestation nationale
 - Campagne dans l'espace public pour appuyer la légitimité de nos revendications auprès de la population

LA GRÈVE

AU MOMENT JUGÉ OPPORTUN

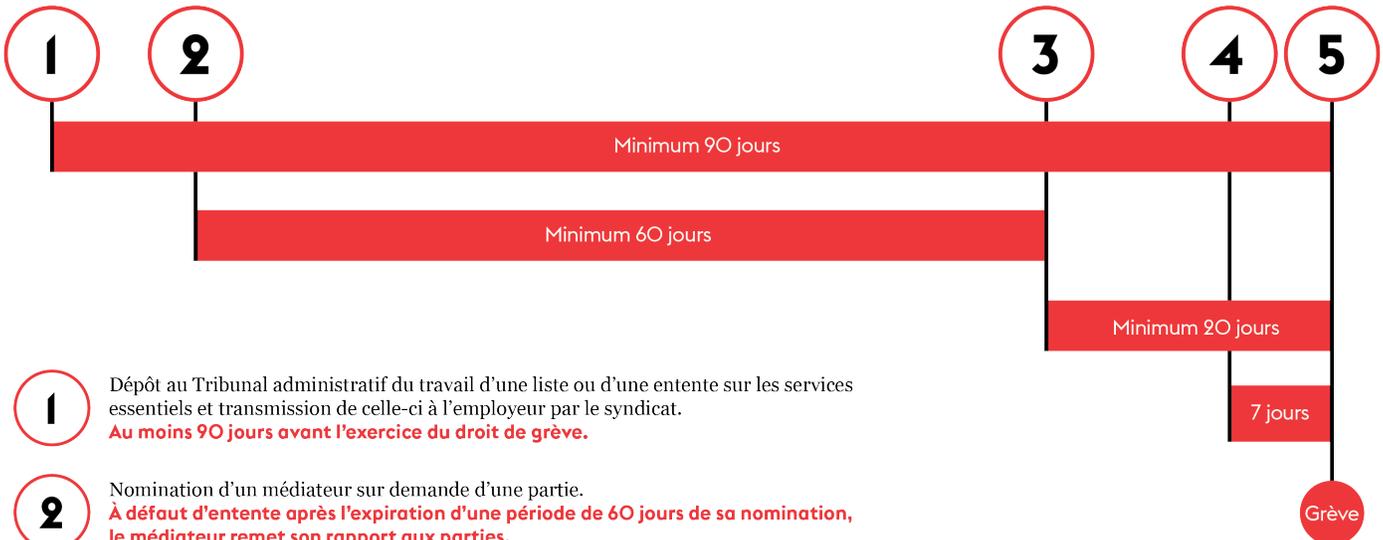
La grève ne s'inscrit pas dans un calendrier fixe. Elle peut s'exercer à divers moments, selon l'évolution des discussions avec le gouvernement, c'est pourquoi nous devons nous y préparer dès le début des négociations.

• Travail entourant l'exercice de la grève, le cas échéant

- Préparation des membres et de la population
- Recherche de mandat
- Application du mandat

Bien que le droit de grève dans le secteur public soit reconnu par la loi, il est cependant fortement balisé. Il est donc important d'avoir toujours en tête les délais impartis à chacune des étapes à franchir pour pouvoir exercer notre droit de grève.

ACQUISITION DU DROIT DE GRÈVE EN FONCTION DES BALISES IMPOSÉES PAR LA LOI



- 1** Dépôt au Tribunal administratif du travail d'une liste ou d'une entente sur les services essentiels et transmission de celle-ci à l'employeur par le syndicat.
Au moins 90 jours avant l'exercice du droit de grève.
- 2** Nomination d'un médiateur sur demande d'une partie.
À défaut d'entente après l'expiration d'une période de 60 jours de sa nomination, le médiateur remet son rapport aux parties.
- 3** Réception du rapport du médiateur et avis au ministre du Travail.
Un minimum de 20 jours doit s'écouler après la réception du rapport par le ministre avant d'acquiescer le droit de grève.
- 4** Avis au ministre du Travail, à l'employeur et au Conseil des services essentiels.
Délai d'avis de 7 jours ouvrables.
- 5** Exercice du droit de grève.